SECRETAIRE MEDICO-SOCIALE (h/f) #1094

https://recrutement.departement13.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1094&id_origin=0

Limite de candidature	06-01-2027
Mise à jour	10-08-2026
Service	DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE L'ACTION SOCIALE > S...
Localisation	PAYS D'ARLES
Contrat	Titulaire / Lauréat concours / Contractuel
Statut	-
Fonction	Secretaire Medico-Sociale (h/f)
Date de fin	06-01-2027
Filière	Administrative
Catégorie	B
Cadre d'emploi	Rédacteurs territoriaux
Grade	Redacteur, Redacteur Principal De 1Ere Classe, Redacteur Principal De 2Eme Classe

---

Contexte et définition du poste

MISSIONS :

Sous l'autorité directe du directeur de MDS T, cet agent sera chargé de la fonction d'accueil généraliste et des tâches de secrétariat pour les trois missions suivantes :
• Mission Promotion Santé
• Mission Enfance Famille
• Mission Prévention Sociale
Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

ACTIVITES :

Au sein d'une MDS, il assurera :
- l'accueil physique
- l'accueil téléphonique
- la gestion du courrier arrivée/départ
- la dactylographie, le classement, l'archivage, la tenue des dossiers
- la saisie informatique
- les tâches spécifiques liées aux activités *de la mission Promotion Santé (secrétariat de consultations, gestion administrative de dossiers) - *de la mission Enfance Famille (gestion administrative de dossier, préparation de réunions…)
de la mission Prévention Sociale (instruction de dossiers administratifs, dans le cadre de l'accès aux droits,)

Profil recherché

-Intérêt pour les domaines sanitaires et sociaux
-Qualités d'écoute et relationnelle
-Sens du travail en équipe
-Sens des responsabilités
-Rigueur et discrétion
-Polyvalence
-Connaissance de l'outil informatique
-Sens de l'organisation

👉DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES :

Tous nos postes sont ouverts aux personnes en situation de handicap. Nous veillons à proposer un environnement

accessible et adapté aux besoins de chacun.

Tickets restaurant (11 euros)
Participation Mutuelle et/ou Prévoyance à hauteur de 72 euros/mois maximum
Participation aux frais de transports sur l'ensemble du territoire départemental (prise en charge de 75%)
Une solution de covoiturage est proposée via l’application KAROS pour faciliter vos trajets domicile- travail
Une prime annuelle de 1 683,98 euros net est versée à tous les agents du Conseil départemental en novembre, au prorata du temps travaillé
Télétravail possible jusqu'à 2 jours/semaine, selon les nécessités et l'organisation du service
Régime indemnitaire départemental (application du RIFSEEP, versé mensuellement)
Des offres loisirs, sport et culture pour les agents départementaux.